

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Délégation à la Sécurité Routière

Liberté Égalité Fraternité

Sous-Direction de l'éducation routière et du permis de conduire Bureau national des droits à conduire

Affaire suivie par : FS

https://recours.permisdeconduire.gouv.fr

Yohan DEHAN 174 rue de Courcelles 75017 PARIS

Paris, le 15/05/2024

Réf.

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre cliente

Après un examen attentif de son dossier, je vous confirme que les modifications demandées ont été apportées.

De ce fait, son permis de conduire est valide et doté de dix points, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer et par délégation, l'adjointe au chef de la section des recours du bureau national des droits à conduire

Place Beauvau 75800 PARIS Cedex 08 Standard: 01 49 27 49 27 - 01 40 07 60 60 Adresse internet: www.interieur.gouv.fr

1